

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

-----

COMMUNE DE MERIAL

-----

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025-07-01

DU 18/07/2025

PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE ET  
DE POLICE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE MERIAL, Patrick MURATORIO

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles  
L.2122-1 et L.2125-1 ;

VU, l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière 1<sup>ère</sup> partie,

VU, la demande de l'entreprise E&S en date du 18/07/2025,

Considérant que l'opération de terrassement des équipements de protection cathodique de  
l'usine hydroélectrique nécessite de réguler la circulation.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :**

À compter du 28/07/2025 et jusqu'au 01/08/2025 inclus, la piste forestière du Prats del Bac, plus  
communément appelée « Pont du Chalet » est soumise aux prescriptions définies ci-  
dessous :

- Le stationnement des véhicules est interdit
- La circulation des véhicules est interdite

**ARTICLE 2 :**

Les prescriptions ci-dessus sont applicables de 7h à 19h.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la  
signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 4 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la  
signalisation.

**ARTICLE 5 :**

Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 7 :**

Le Maire, le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Belcaire, Le Directeur Départemental de l'équipement de l'Aude, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A MÈRIAL, le 18/07/2025

Le Maire,  
MURATORIO Patrick

